



TOUTES LES CHAINES + DSTV ENGLISH PLUS POUR 2000 FCFA TTC** DE PLUS SUR VOTRE REABONNEMENT

Récépissé N°598/2021RDJ/C19/SAAP du 20/08/2021

La Voix du Consommateur

400FCFA

CONTACTS DE LA RÉDACTION - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

CAMEROUN

DÉCORATION HISTORIQUE POUR LA FOCACO



Le Président Exécutif de la FOCACO, Alphonse Ayissi Abena, a été solennellement honoré à Douala par les Nations Unies CISRI-Cameroun, qui lui ont décerné la Médaille Humanitaire en Or et le Prix International du Courage. Ce sacre historique vient couronner son dévouement permanent pour la justice sociale et la défense des citoyens.

Pages 10&11

RAS-LE-BOL NDOM PRIVÉ DE RÉSEAU PAR ORANGE



L'arrondissement dans le noir numérique : après 4 jours de coupure, Orange doit agir vite.

Page 3

CONCERT DE TENOR FOUMBOT SE RÉVOLTE



Cinq ans sans verdict : une marche citoyenne annoncée le 27 mai pour exiger justice pour la mort d'Erika.

Page 8

SANCTIONS DE L'ONMC

Page 2

FAMILLES DES VICTIMES : SAISISSEZ MAINTENANT LA JUSTICE !

SANTÉ ET DIGNITÉ HUMAINE

Familles indignées, brisez le silence et exigez réparation !

Par Alphonse AYISSI ABENA, Directeur de Publication

Le rideau est tombé sur les travaux de la session extraordinaire du Conseil de l'Ordre National des Médecins du Cameroun (ONMC) et de sa Chambre de discipline, tenus du 14 au 16 mai 2026 à Bertoua. Les résolutions et les sanctions administratives qui en découlent sont tombées comme un couperet : des suspensions d'activité allant de 3 à 5 mois pour manquements graves à l'éthique médicale, négligences et exercice illégal de la médecine. Si La Voix du Consommateur salue ce sursaut institutionnel pour nettoyer les écuries d'Augias de notre système de santé, un constat plus profond et douloureux s'impose à nous : derrière chaque dossier disciplinaire, derrière chaque acronyme d'hôpital, se cachent des vies humaines brisées, des larmes de familles et des deuils impossibles. Les noms des victimes résonnent dans nos consciences comme un appel à la justice : le Dr Mbengono Barbara Nancy Hilary, décédée au CHUY ; Mademoiselle Siewe Stéphanie, arrachée à la vie à la Clinique des Anges ; ou encore le traitement indigne infligé



gé à la mémoire de ce journaliste au sein de la Clinique Jourdain. Face à ces drames à répétition provoqués par des fautes organisationnelles directes, des défauts de supervision ou le non-respect flagrant des protocoles de sécurité anesthésique et transfusionnelle, la compassion ne suffit plus. L'indignation passive doit cesser. > Le patient camerounais n'est pas un cobaye, et la vie de nos concitoyens n'est pas une variable d'ajustement comptable ou professionnelle. C'est pourquoi, en ma qualité de Directeur de publication et de défenseur des droits des citoyens, j'adresse aujourd'hui une exhortation solennelle et fraternelle à toutes les familles camerounai-

ses touchées par l'arbitraire, la négligence médicale ou la perte suspecte d'un proche dans nos formations sanitaires : *Saisissez la justice ! Sortez de la résignation chrétienne ou de la fatalité coutumière ! Exigez réparation !* Trop souvent, par peur des représailles, par épuisement psychologique ou par manque de moyens, les familles choisissent le silence, se consolant avec le terrible refrain : « Dieu a donné, Dieu a repris ». Mais l'impunité se nourrit de notre silence. Quand un médecin ou une structure de santé commet une faute professionnelle lourde, ce n'est pas la volonté divine, c'est une faillite humaine qui doit être sanctionnée pénalement

et réparée civilement. La réparation financière et morale n'effacera jamais la perte d'un être cher, mais elle remplit une double mission vitale : elle pansé une partie du préjudice subi par les survivants et elle force le système médical à s'amender sous peine de faillite. Le consommateur de soins de santé a des droits inaliénables : le droit à la sécurité, le droit à l'information et le droit à des soins de qualité dispensés par des professionnels qualifiés et supervisés. Quand ces droits sont bafoués, la réplique doit être judiciaire. Les décisions de la Chambre de discipline de l'ONMC prouvent que le vent tourne et que les lignes de défense corporatistes se fissurent. Ces verdicts doivent servir de leviers juridiques pour engager des poursuites devant les tribunaux de la République. La Voix du Consommateur et les organisations de la société civile seront toujours à vos côtés pour vous accompagner, vous orienter et porter votre voix. Familles du Cameroun, refusez de subir. Pour la mémoire de ceux qui sont partis, pour la protection de ceux qui sont vivants, brisez l'omerta. Face aux dérives médicales, la justice n'est pas un luxe, c'est un devoir de salubrité publique.

COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN ET D'INTERPELLATION

Objet : Coupure prolongée du réseau Orange à Ndom – La FOCACO exige le rétablissement immédiat du service

La Fondation Camerounaise des Consommateurs, FOCACO, a pris connaissance avec une vive préoccupation de la coupure du réseau Orange qui affecte l'arrondissement de Ndom depuis 4 jours.

Cette interruption prolongée prive des milliers d'habitants d'un accès élémentaire à la communication et génère des conséquences graves :

1. Sur le plan social : familles séparées, impossibilité de joindre les proches en cas d'urgence, isolement des communautés rurales.

2. Sur le plan économique : blocage des transactions Mobile Money, ralentissement des activités commerciales, pertes financières pour les petits opérateurs économiques.

3. Sur le plan éducatif et professionnel : élèves, étudiants et travailleurs empêchés d'accéder à l'information, aux plateformes d'apprentissage et aux outils de travail à distance.

La FOCACO rappelle à Orange Cameroun ses obligations légales :

Conformément à la Loi n°2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun, tout fournisseur de service est tenu de garantir la continuité, la qualité et la sécurité du service offert au consommateur.

En tant qu'opérateur de service public, Orange Cameroun est également tenu d'assurer la continuité et la qualité du service de communications électroniques sur l'ensemble du territoire national, conformément à son cahier des charges et à la réglementation du Ministère des Postes et Télécommunications.

La FOCACO :

ÇA SUFFIT !
LE RÉSEAU ORANGE
ABSENT DANS NOTRE
ARRONDISSEMENT

ZONE CONCERNÉE :
NDOM

DEPUIS
4
JOURS DÉJÀ !

DES CONSÉQUENCES QUI NOUS PÉNALISENT TOUS !

- APPELS IMPOSSIBLES**
Pour joindre nos proches et nos contacts
- SMS NON ENVOYÉS**
Aucune communication fiable
- INTERNET INDISPONIBLE**
Travail, études, services en ligne bloqués
- ACTIVITÉS IMPACTÉES**
Commerçants, entreprises, élèves, familles... tout le monde souffre !

NOUS EXIGEONS DES RÉPONSES ET UNE RÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT !

4 JOURS DE COUPURE, C'EST INACCEPTABLE ! ORANGE, ASSUMEZ VOS ENGAGEMENTS !

UN ARRONDISSEMENT UNI, UNE VOIX POUR ÊTRE ENTENDU !

- Exige le rétablissement immédiat et effectif du réseau Orange à Ndom.

- Demande à Orange Cameroun de fournir à la population de Ndom des explications claires, transparentes et publiques sur les causes de cette coupure et le calendrier de rétablissement, conformément au droit à l'information du consommateur consacré par la loi de 2011.

- Invite le Ministère des Postes et Télécommunications, le Ministère de l'Administration Territoriale et le Ministère de

la Décentralisation et du Développement Local à user de leur pouvoir de régulation et de contrôle pour garantir le droit des citoyens de Ndom à l'accès aux communications.

- Exprime sa solidarité totale avec les populations de Ndom face à cette situation qui fragilise davantage les zones rurales déjà confrontées à de nombreux défis.

L'accès aux télécommunications n'est pas un luxe. C'est une condition de participation à la vie économique, sociale et citoyenne. Ndom

ne peut et ne doit pas rester isolé.

La FOCACO suivra l'évolution de la situation et se réserve le droit d'engager toute action citoyenne pour la défense des droits des consommateurs et des usagers.

Fait à Douala,
le 21 mai 2026

Alphonse AYISSI ABENA
Président Exécutif
Fondation Camerounaise
des Consommateurs -
FOCACO

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CAMEROUN

Socadel hérite d'un gouffre de 850 milliards et menace le portefeuille des ménages

Le Grand Reportage de Ferdinand Ndem, Grand Reporter

Le rideau est tombé sur ENEO, mais le fantôme de ses dettes planes déjà sur son successeur.

Moins de deux semaines après le décret présidentiel du 4 mai 2026 actant la naissance de la Société Camerounaise de Distribution d'Électricité (SOCADEL), l'enthousiasme laisse place à une sourde inquiétude. Derrière les promesses de modernisation du réseau et de fin des délestages chroniques, les premiers chiffres du Plan de Restructuration 2026-2028 révèlent une réalité financière effroyable. Dans un communiqué au ton particulièrement grave publié le 15 mai 2026 à Yaoundé, la Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) tire la sonnette d'alarme : la nouvelle entité démarre avec une dette abyssale de 850 milliards de FCFA. Une question brûlante brûle désormais toutes les lèvres : les consommateurs vont-ils devoir payer les pots cassés de cette énième transition ?

13 milliards de déficit mensuel : La mécanique d'un crash programmé

Pour comprendre l'ampleur du défi – et du danger qui guette le citoyen lambda –, il faut plonger dans la froide comptabilité de la SOCADEL. L'équation financière de la nouvelle entreprise publique est, à l'heure actuelle, tout simplement insoutenable.

Chaque mois, la machine logistique de la distribution électrique affiche un trou d'air de 13 milliards de FCFA. Les détails de ce déficit structurel donnent le vertige : Les charges mensuelles de fonctionnement s'élèvent à 44 milliards de FCFA.

Face à cela, la facturation globale plafonne à 40 milliards de FCFA.

Pire encore, sur ces 40 milliards facturés, la SOCADEL ne parvient à opérer un recouvrement effectif que de 31



milliards de FCFA, soit un taux de paiement critique de seulement 77,5 %.

Pour le reporter qui arpente les quartiers de Douala ou de Yaoundé, ce déficit n'est pas qu'une suite de chiffres alignés sur un tableau Excel. C'est l'explication technique des transformateurs qui explosent sans être remplacés, des câbles haute tension qui pendent dangereusement pendant des semaines, et de ces coupures de courant à répétition qui paralysent l'économie informelle. Sans liquidités, comment la SOCADEL pourra-t-elle assurer la maintenance minimale du réseau ? Le spectre d'un grand noir national est plus que jamais d'actualité.

L'injustice des "mauvais payeurs" : Quand l'État asphyxie le réseau

L'aspect le plus révoltant de ce dossier réside dans l'identité de ceux qui creusent ce gouffre. En poussant les investigations sur la structure de la facturation, on découvre une asymétrie flagrante.

D'un côté, les forces vives du pays : les ménages et les industriels portent sur leurs épaules 33 milliards de FCFA* de la facturation mensuelle. En période d'inflation galopante, où le panier de la ménagère est déjà réduit à sa plus simple expression, ces consommateurs

paient le prix fort, souvent sous la menace d'une coupure immédiate en cas de retard de paiement.

De l'autre côté du miroir, se cachent les intouchables du système. Les administrations publiques et les entreprises étatiques représentent à elles seules 6,5 milliards de FCFA* de facturation mensuelle. Ce sont ces abonnés institutionnels qui affichent les pires taux de recouvrement. En clair, l'État camerounais est le premier mauvais payeur de sa propre entreprise d'électricité.

« C'est auprès de ces mauvais payeurs institutionnels que la SOCADEL doit aller chercher ses liquidités, et non dans la poche des citoyens », tonne la FOCACO dans sa sortie médiatique.

Le plan de bataille de la FOCACO : Exiger le droit à la lumière

Face à ce qu'elle qualifie de menace directe sur le pouvoir d'achat, l'organisation de défense des droits des consommateurs, dirigée par son Bureau Exécutif, ne compte pas observer la restructuration depuis les tribunes. La FOCACO exige des garanties immédiates et pose quatre conditions non négociables sur la table du régulateur et du gouvernement :

1. Le verrouillage des tarifs : Aucune augmentation tarifaire ne doit être imposée aux ména-

ges pour combler les 13 milliards de déficit mensuel. La transition doit être financée par l'optimisation interne et non par une taxe déguisée sur le consommateur.

2. Le bouclier social : Le maintien et le renforcement impératif des tarifs sociaux pour protéger les couches de la population les plus vulnérables.

3. L'exemplarité de l'État : La SOCADEL doit recouvrer de force ses créances auprès des ministères et institutions publiques avant de réclamer le moindre centime supplémentaire aux Camerounais.

4. La transparence participative : L'intégration immédiate des associations de consommateurs dans le comité de suivi du Plan de Restructuration 2026-2028.

L'accès à une énergie stable et abordable n'est plus une simple option de confort, c'est le moteur du développement et de la dignité humaine au Cameroun. Alors que la SOCADEL fait ses premiers pas administratifs sous perfusion financière, le grand public observe avec une vigilance accrue. Ferdinand Ndem et la rédaction de La Voix du Consommateur continueront de suivre de près ce dossier brûlant. Le message est passé : le consommateur ne sera pas le dindon de la farce de la transition énergétique.

MESSAGE DE CONDAMNATION ET D'APAISEMENT

FOCACO – À la veille de la 53ème Fête Nationale de l'Unité



Douala, 19 mai 2026_ Camerounais,

Chers frères et sœurs de Zoétélé et de la Région du Sud,

À la veille du 20 mai, jour où nous célébrons l'Unité Nationale, la Fondation Camerounaise des Consommateurs - FOCACO s'élève avec gravité contre les actes de violence et de pillage qui frappent Zoétélé depuis l'affaire du féminicide.

1. Nous condamnons sans équivoque

Les pillages de commerces, l'incendie de résidences, et les attaques ciblées contre des citoyens en raison de leur origine ethnique sont des

crimes. Rien, absolument rien, ne justifie de répondre à une injustice présumée par l'injustice collective. Brûler, voler, détruire ne rendra pas la justice à la victime du féminicide.

2. Nous appelons au calme et à la retenue

La colère est légitime face à un crime odieux. Mais la vengeance populaire détruit notre vivre-ensemble. Nous appelons les jeunes, les chefs traditionnels, les autorités administratives et religieuses de Zoétélé à stopper immédiatement toute violence. Protégez vos voisins, protégez les biens, protégez l'image de notre Sud.

3. Nous exigeons la justice et la transparence

FOCACO demande au parquet et au ministère de la Justice de communiquer clairement sur l'affaire du féminicide. Le silence et l'opacité nourrissent la rumeur et la défiance.

Les Camerounais ont droit à une justice impartiale, rapide et visible.

4. Rappel à l'occasion du 20 mai

Demain nous célébrerons l'Unité. L'unité ne se décrète pas, elle se vit au quotidien : dans les marchés, dans les quartiers, dans la manière dont nous traitons l'autre, même

quand il est différent de nous. Un Cameroun uni ne se construit pas sur le sang et les cendres.

À la famille de la victime, FOCACO présente ses condoléances et promet de veiller à ce que cette affaire ne soit pas enterrée.

Aux commerçants victimes de pillage, nous disons : vous n'êtes pas seuls. Le droit doit vous protéger.

Le Cameroun est un et indivisible. Ne laissons personne le diviser par la haine.

FOCACO - La voix des consommateurs
Alphonse AYISSI ABENA, Président Exécutif.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet: Lancement de la campagne « Stop Addictions Jeunes » - La FOCACO mobilise contre les jeux de hasard, stupéfiants, drogue et tabac

La Fondation Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) lance la campagne « Stop Addictions Jeunes » pour lutter contre la propagation des jeux de hasard, des stupéfiants, de la drogue et du tabac en milieu scolaire et universitaire.

Face à l'exposition croissante des adolescents à ces pratiques, la campagne vise à informer sur les risques sanitaires, sociaux et financiers, et à renforcer les mécanismes de prévention et de protection des jeunes consommateurs.

1. Lancement : émission live sur CRTV Radio Suellaba

Samedi 16 mai 2026 à 10h30*, la FOCACO interviendra en direct sur CRTV Radio Suellaba 104.9 FM Douala.

M. Alphonse Ayissi présentera les facteurs de propagation de ces addictions et les actions concrètes mises en place par la campagne.

2. Phase de terrain : causeries éducatives dans les établissements

Du 19 au 29 mai 2026, des équipes de la FOCACO mèneront des causeries éducatives dans des collèges et lycées de Douala et environs.

Les échanges porteront sur :

- Les mécanismes de manipulation utilisés par l'industrie du jeu, du tabac et des stupéfiants

- Les conséquences sur la santé, la scolarité et le budget familial

- Les moyens de refuser la pression des pairs et de demander de l'aide



3. Message clé de la FOCACO
Les jeux de hasard, la drogue et le tabac ne sont pas des "loisirs anodins". Ils créent une dépendance qui détruit la santé, les études et le pouvoir d'achat des familles.

La FOCACO appelle les parents, enseignants, leaders religieux et autorités locales à s'impliquer pour créer un environnement protecteur autour des jeunes.

> « Protéger un jeune d'une addiction, c'est protéger son avenir et celui de toute la société »

La FOCACO reste mobilisée pour défendre le droit des jeunes à une information claire et à un environnement sans manipulation commerciale ni pression addictive.

Douala, le 15 mai 2026
Contact Presse

Téléphone : +237 671 042 412
Site web :

<http://www.lavoixduconsommateur.com>



NOTE FOCACO AUX ABONNÉS ORANGE MONEY

Annulation d'un transfert par erreur – ce que vous devez savoir

La FOCACO relaie cette information d'Orange Money pour éviter les pertes d'argent en cas de transfert mal envoyé.

Comment annuler un transfert par erreur sur Orange Money

1. Composez #150_15# ou rendez-vous sur l'application Max it

2. Choisissez « Annuler mes derniers transferts » et sélectionnez le transfert concerné

3. Confirmez la demande d'annulation

Conditions importantes chez Orange Money

- Vous avez 24h maximum pour faire la demande

- L'argent doit encore être intégralement présent sur le compte du bénéficiaire par erreur

- Si le bénéficiaire valide ou ne répond pas sous 24h, l'argent revient automatiquement sur votre compte

- S'il refuse, le service client Orange Money vous contactera pour une médiation

Les bons réflexes

Annuler un transfert, c'est plus simple que jamais !

Voici comment faire :

- 1 Compose #150*15# ou rends-toi sur Max it
- 2 Sélectionne «Annuler mes derniers transferts», puis sélectionne le transfert à annuler
- 3 Confirme la demande d'annulation

Conditions pour annuler un transfert :

- Délai de 24H pour solliciter l'annulation du transfert.
- L'argent transféré doit encore être présent en totalité dans le compte du bénéficiaire par erreur.
- Dès que le bénéficiaire par erreur valide l'annulation, ou s'il ne réagit pas dans les 24H, l'argent revient directement dans ton compte.
- Au cas où le bénéficiaire par erreur rejette la demande d'annulation, notre service client vous contactera pour une médiation.

Les bons réflexes pour ne pas te tromper :

Avant d'effectuer un transfert :

- Confirme avec le bénéficiaire le numéro et le nom exacts.
- Vérifie le numéro et le nom du bénéficiaire avant de valider.
- Confirme le montant à envoyer.

Pour plus d'informations, Service Client disponible au 8900 (appel gratuit) ou RDV dans nos agences.

FOCACO avant tout transfert Orange Money

- Vérifiez le numéro et le nom du bénéficiaire avec lui

- Vérifiez à nouveau avant de valider

- Confirmez le montant

Pour tout problème, contactez le 8900 appel gratuit Orange Money.

FOCACO vous conseille de toujours

vérifier avant d'envoyer. Mieux vaut prévenir que courir après son argent.

FOCACO - La voix des consommateurs

CONCERT DE TÉNOR À FOUMBOT : L'insulte de trop qui fait révolter la famille d'Erika Mouliom

Par Laura Mbanang, La Voix du Consommateur

Le ton monte à Foubot, et la colère citoyenne est désormais gravée sur le papier. L'annonce du concert de l'artiste Tenor, prévu le mercredi 27 mai prochain au Stade Municipal, a agi comme un véritable déclencheur. Loin d'être un simple événement festif, cette programmation est vécue comme une insulte insupportable par la mémoire collective locale. C'est précisément pour faire barrage à ce concert et dire « *NON* » à ce qu'ils considèrent comme une provocation que la famille Mouliom et le Collectif des Frères et Amis d'Erika ont décidé de descendre dans la rue. Une déclaration préalable de marche pacifique et citoyenne a été officiellement déposée auprès du Sous-préfet de l'arrondissement.

Le concert de la discorde : Une présence jugée indécente

Pourquoi la venue de Tenor suscite-t-elle une telle levée de boucliers ? Pour comprendre la révolte de Foubot, il faut se souvenir du traumatisme lié au décès tragique de la jeune Erika Mouliom, survenu le 14 juillet 2021. Près de cinq ans plus tard, la blessure est béante : aucun verdict définitif n'a été rendu, et le présumé assassin bénéficie d'une



liberté provisoire perçue comme un déni de justice flagrant par les proches et les militants contre les féminicides.

Dans ce contexte de deuil impossible et de silence institutionnel, voir l'artiste Tenor venir faire vibrer les décibels au Stade Municipal de Foubot, à l'endroit même prévu pour le rassemblement populaire, est perçu comme le summum de l'indécence. L'histoire personnelle de l'artiste, marquée par un drame routier ayant coûté la vie à une jeune fille, rend sa présence ici particulièrement provocatrice aux yeux de la communauté. Foubot refuse de servir de scène de divertissement à un artiste dont le nom ravive

des souvenirs douloureux liés à la perte tragique de jeunes femmes.

La rue pour faire barrage : La mobilisation s'organise

C'est cette indignation qui a poussé la famille et ses soutiens à organiser une riposte citoyenne et pacifique le mercredi 27 mai 2026 à partir de 14h00. L'itinéraire choisi n'est pas anodin : les manifestants partiront du Carrefour de la boucherie pour converger directement vers le Stade Municipal, lieu prévu pour le concert.

L'objectif de cette marche est clair : S'opposer frontalement à la tenue de ce concert qu'ils estiment être un affront à leur dignité et à la mémoire d'Erika.

Exiger fermement que justice totale soit rendue et briser l'impunité.

Réclamer le respect des consommateurs et des citoyens face aux promoteurs de spectacles qui privilégient le profit financier (avec des billets allant jusqu'à 100 000 FCFA) au détriment de la décence morale.

Notre position : Tenor doit reculer, les autorités doivent trancher

La Voix du Consommateur soutient sans réserve cette opposition légitime. Le consommateur camerounais ne réclame pas seulement du pouvoir d'achat ; il réclame du respect et de la justice.

À Tenor et ses producteurs : Votre entêtement à vouloir maintenir ce concert à Foubot face à la douleur d'une famille est une faute éthique lourde. Vous devez prendre la seule décision qui s'impose : annuler purement et simplement ce spectacle. Ne forcez pas le passage.

Au Sous-préfet de Foubot : Face à cette confrontation, l'autorité administrative doit écouter le cri du cœur de ses administrés. L'ordre public et la dignité humaine doivent primer sur les intérêts commerciaux d'un concert de variété.

Foubot a choisi son camp : ce ne sera pas celui de la fête, mais celui de la dignité et de la justice pour Erika Mouliom.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°002/FOCACO/2025

Objet : Mise en demeure de "Maison H" (Bonapriso) – Refus illicite du paiement Mobile Money et violation des droits des consommateurs

La FOCACO a été saisie de multiples plaintes d'usagers concernant l'établissement "Maison H" à Bonapriso (Douala), qui impose le règlement exclusif en espèces et refuse systématiquement les paiements par Mobile Money.

1. Les Faits

L'indisponibilité délibérée du paiement électronique (MTN MoMo, Orange Money), outil utilisé par 85 % du marché camerounais, crée une entrave majeure à l'acte d'achat. En l'absence de monnaie fiduciaire physique, cette pratique s'assimile à un refus de vente déguisé pour les clients pourtant solvables.

2. Fondements juridiques

Loi N° 2011/012 (Protection du consommateur) :

Art. 12 : Obligation de vendre les produits exposés. Le manque de monnaie ou de terminal d'encaissement ne justifie pas l'éjection d'un client.

Art. 13 : Interdiction des pratiques déloyales faisant obstacle aux droits des consommateurs (cf. Décret N° 2012/1713/PM).



Art. 45 : Droit fondamental du consommateur à des moyens de paiement sûrs, pratiques et adaptés aux technologies modernes.

Art. 20 : Sanction des manquements aux obligations de loyauté et de transparence (amendes de 100 000 à 5 000 000 FCFA).

Ordonnance N° 73/17 (Infractions économiques) : Le refus de vente d'un produit disponible constitue une infraction passible de sanctions pénales et d'une fermeture administrative de l'établissement.

Loi N° 2010/021

(Commerce électronique, Art. 5) : Obligation légale de garantir au public l'accès à des modalités diversifiées de paiement électronique sécurisé.

3. Mise en demeure

La FOCACO met formellement en demeure la direction de "Maison H" de se conformer aux prescriptions suivantes sous un délai de 7 jours ouvrés : 1. Activer et rendre fonctionnels ses codes marchands de paiement Mobile Money ; 2. Afficher de manière visible et lisible dès l'entrée l'ensemble des modes de paiement

acceptés ; 3. Transmettre au Secrétariat de la FOCACO les justificatifs matériels de cette mise en conformité.

4. Sanctions et voies de recours

À l'expiration de ce délai, et en cas de non-exécution, la FOCACO engagera sans préavis : La saisine du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) pour l'application des amendes et des sanctions prévues par la loi de 2011 ; Le dépôt d'une plainte pénale auprès de Monsieur le Procureur de la République pour refus de vente et infraction économique ;

L'inscription d'office de l'établissement sur la liste noire des opérateurs économiques hostiles aux droits des consommateurs.

La FOCACO rappelle que le Mobile Money est un standard de paiement obligatoire au Cameroun et que la loi protège l'acheteur contre toute barrière injustifiée à l'acte de consommation.

Douala,
le 21 mai 2026

Le Président Exécutif
de la FOCACO,
Alphonse AYISSI
ABENA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Triomphe de l'engagement citoyen : m. Alphonse Ayissi Abena solennellement honoré de la médaille humanitaire en Or



Douala, le 19 Mai 2026 - Le Secrétariat Exécutif de la Fondation

Camerounaise des Consommateurs (FOCACO) rend compte avec une immense fierté de la grandiose et mémorable cérémonie de distinction honorifique qui s'est tenue hier, lundi 18 mai 2026, au sein de la salle de conférence comble de l'Hôtel Somatel à Bali (Douala). Devant un parterre exceptionnel de dignitaires de la société civile, de leaders d'opinion, de représentants des Nations Unies CISRI-Cameroun et de nombreux professionnels des médias nationaux et internationaux, le Président Exécutif de la FOCACO, M. Alphonse AYISSI ABENA, a officiellement reçu la prestigieuse Médaille Humanitaire en Or ainsi que le Prix International du

Courage « G2G Courageous Men Prize ».

Cette distinction interna-

tionale de premier plan, ronner un parcours héroïque décernée par Sa Majesté et un dévouement inébranlable au service des popula-





tions vulnérables. Le jury indépendant a salué en lui une icône générationnelle, un bâtisseur infatigable de la Nation, dont le leadership audacieux s'illustre quotidiennement à travers la défense acharnée du panier de la ménagère, la promotion active de la sécurité sanitaire des patients, la lutte frontale contre les addictions chez les jeunes et l'organisation rigoureuse de collectes de sang salvatrices.

Lors de son allocution d'ouverture, M. Ferdinand NDEM, Vice-Président de la FOCACO, a déclaré avec émotion : « Cette distinction n'est pas une simple récompense, c'est la consécration de la vérité du terrain. Le courage d'Alphonse AYISSI ABENA face aux injustices systémiques et son humanisme pur font honneur à la société civile africaine. La FOCACO célèbre aujourd'hui un leader dont l'action permanente transforme concrètement des vies. »

Porté par une vive émotion, le Lauréat a marqué les esprits en dédiant publiquement et solennellement cette distinction honorifique

à son épouse ainsi qu'à ses enfants, saluant avec déférence leur patience infinie, leur sacrifice quotidien et leur soutien indéfectible au cœur des plus intenses tempêtes de son engagement public.

Un engagement solennel pour l'avenir : continuer sans relâche

Face à une assistance debout, M. Alphonse AYISSI ABENA a prononcé une profession de foi combative particulièrement marquante. Martelant que cette Médaille d'Or ne saurait être un point d'arrêt ou une simple consécration passive, il l'a définie comme un « carburant neuf » pour les combats de demain. Le lauréat s'est engagé de manière solennelle et irrévocable à continuer sans relâche, avec une ferveur décuplée, son travail de terrain, à demeurer le bouclier des consommateurs et à porter la voix des sans-voix partout où la dignité humaine est menacée au Cameroun.

La FOCACO exprime ses plus chaleureux remerciements à l'organisation Grass 2



Grace et aux Nations Unies CISRI pour cette reconnaissance historique, et réaffirme son alignement total derrière son Président pour la poursuite des chantiers de

justice sociale.

Pour le Secrétariat Exécutif National, (é) M. Ferdinand NDEM Vice-Président de la FOCACO

QUALIFICATION DES LIONS U-17 POUR LE MONDIAL QATAR 2026 : Le triomphe du mental face aux grincements de dents

Le Grand Reportage de
Moudang Abena Valentin,
Grand Reporter

Ils ont fait vibrer le Cameroun jusqu'au bout du suspense. Le mardi 19 mai 2026, au Complexe Mohammed VI de Rabat, la sélection nationale des moins de 17 ans a arraché sa qualification pour les quarts de finale de la CAN U-17 en dominant la République Démocratique du Congo (1-0). Mais au-delà de l'enjeu continental, ce coup de sifflet final est synonyme d'un accomplissement historique : les Lionceaux Indomptables s'envolent officiellement pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2026™. Pour le grand public et le consommateur de football au Cameroun, ce dénouement est une bouffée d'oxygène qui vient balayer des semaines de doutes et de scepticisme.

Du scepticisme au soulagement général

Le chemin qui mène à Doha s'est avéré particulièrement sinueux pour les poulains d'Alioum Saïdou. Souvenons-nous du premier match de poule : une défaite cinglante et sans appel face aux Éléphants de Côte d'Ivoire (2-0). Ce jour-là, dans les chaumières, les débits de boisson et sur les réseaux sociaux, le consommateur du football camerounais – exigeant par nature – avait manifesté sa profonde déception. Le jeu manquait de liant, l'animation offensive était stérile et les critiques fusaient de toutes parts.

C'est pourtant dos au mur que cette jeune génération a révélé sa véritable valeur marchande : son mental de fer. En venant d'abord à bout de l'Ouganda (1-0), puis en livrant un combat



tactique héroïque face aux Léopards de la RDC, l'équipe a su reconquérir le cœur de ses supporters. L'unique réalisation d'Oumar Tsombeng juste avant la pause a suffi à sceller le destin de cette partie, bien épaulé par un Esingila Mbinde impérial au milieu de terrain et légitimement sacré Homme du match.

Le football jeune : Un investissement social à protéger

Pour La Voix du Consommateur, ce succès ne doit pas occulter les réalités structurelles du football jeune au Cameroun. Derrière chaque Lionceau qui brille aujourd'hui sous les projecteurs marocains, il y a des parents qui se saignent au quotidien, des centres de formation locaux qui survivent avec des moyens déri-

soires et des jeunes qui consomment le sport comme unique escalator social.

Cette qualification pour le Mondial qatari – obtenue de haute lutte aux côtés du Maroc, de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte – prouve que le vivier de talents camerounais reste inépuisable. Le public, qui paie ses abonnements télévisés, achète les maillots et consacre son temps précieux à pousser son équipe, est en droit d'exiger que les retombées financières de la FIFA soient rigoureusement réinvesties dans le football à la base. Les championnats de jeunes ne doivent plus être les parents pauvres de nos instances sportives.

Cap sur les quarts et le grand tirage de Zurich
Libérés de la pression étouffante de la qualifica-

tion mondiale, Arnold Massekon et ses coéquipiers peuvent désormais aborder la suite de la compétition avec sérénité. Un quart de finale majuscule se profile contre le Maroc, pays organisateur. Un véritable test de maturité pour nos Lionceaux.

Parallèlement, les regards sont braqués vers Zurich où se déroulera ce jeudi 21 mai le tirage au sort officiel des poules de la Coupe du Monde. Qu'importent les futurs adversaires, la jeunesse camerounaise a prouvé qu'elle savait voyager et qu'elle refusait de plier l'échine. À l'heure où les Lionceaux s'apprêtent à conquérir le Qatar, le consommateur camerounais savoure sa victoire, fier de voir son drapeau flotter à nouveau au sommet du football mondial.